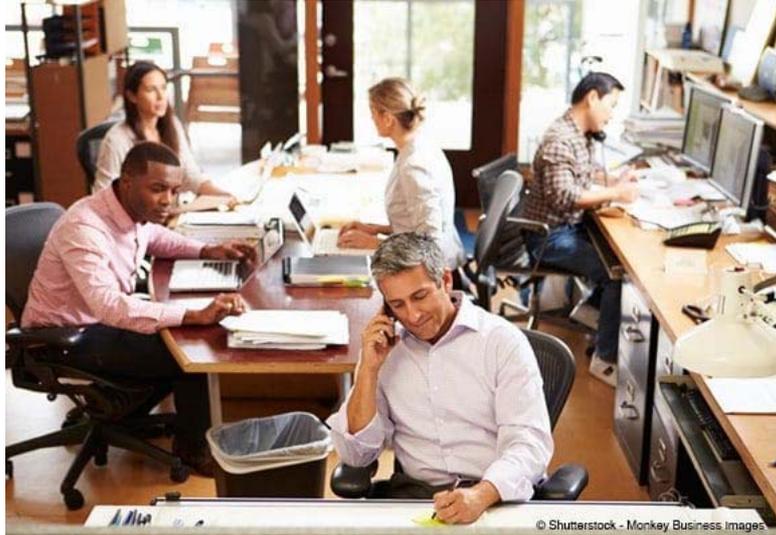


Le Cabinet ACDL Expertise vous informe :

## Réussir la prise en main de l'entreprise



**L'heure est venue pour le repreneur de passer à l'action. Comment réussir la prise en main de l'entreprise ? Quelles précautions prendre ? De quels outils s'aider ? Premier aperçu.**

Les défis à relever pour le repreneur d'entreprise ne prennent pas fin avec la signature de l'acte de cession. Une fois l'entreprise devenue sienne, il doit endosser son nouveau rôle de dirigeant rapidement sans en oublier aucune facette pour réussir la prise en main de l'entreprise.

« Surtout lorsqu'il reprend une PME, le chef d'entreprise va devoir assurer toutes les fonctions, de la production à l'administratif en passant par le commercial, la logistique, le management. Ce peut être difficile car le repreneur a souvent un côté du métier qui lui plaît davantage, mais il ne doit pas négliger le reste », explique Simon Vasener, expert-comptable du cabinet Sodecc, membre du groupement France Défi.

### Réussir la prise en main de l'entreprise : rassurer pour bien commencer

Parmi les premières mesures à prendre, le repreneur doit s'efforcer de rassurer le personnel de l'entreprise. « Il doit s'interroger sur les attentes des salariés et s'assurer qu'ils adhèrent bien à son projet », souligne l'expert-comptable. Il doit aussi gagner la confiance des partenaires de l'entreprise, qu'il s'agisse des banques, de ses fournisseurs ou des clients. Il faut les convaincre que le changement de propriétaire de l'entreprise n'altérera pas les relations établies entre eux jusque-là.

### Impliquer le cédant

Pour gérer au mieux cette phase de transition sans flottements, l'implication du cédant est un véritable avantage. « Prévoir une période d'accompagnement du repreneur par le cédant s'avère très efficace. Cela permet de mieux gérer les contacts avec les fournisseurs, les salariés ou les clients. Le cédant peut aider le repreneur à faire accepter son projet », constate Simon Vasener.

Dès sa prise de fonction, le nouveau dirigeant va aussi devoir apprendre à gérer le quotidien de l'entreprise. Il peut pour cela [s'appuyer sur son cabinet d'expertise-comptable](#). «Le cabinet peut s'occuper de toute la partie comptable, du social et du fiscal par exemple. Cependant, il ne peut assurer correctement sa mission que s'il dispose des informations nécessaires.

Il faut donc très vite que le dirigeant voie avec son cabinet quels éléments il doit lui communiquer et comment», conseille le spécialiste. Il encourage en outre les chefs d'entreprise à ne pas hésiter à exprimer leurs besoins auprès de leur expert-comptable, qui peut assurer un large éventail de missions et a surtout un devoir de conseil.

### Surveiller l'activité à l'aide du tableau de bord

C'est ainsi avec son expert-comptable que le repreneur peut prévoir la mise en place de différents outils de gestion afin de surveiller la bonne mise en œuvre de son [plan de reprise](#). «[On peut par exemple mettre en place un tableau de bord](#), avec différents indicateurs comme le chiffre d'affaires et la trésorerie et vérifier que tout se passe bien. Il peut notamment être utile de surveiller le poste clients car on peut avoir un chiffre d'affaires important mais, si le dirigeant ne s'est pas soucié d'encaisser rapidement, cela posera problème », illustre Simon Vasener.

Une fois les premiers mois d'activité passés, une première analyse doit aussi permettre de comparer les réalisations avec les prévisions du plan de reprise et de procéder si besoin à quelques ajustements. « En faisant une situation intermédiaire avec un bilan et un compte de résultat à six mois, sans attendre l'achèvement d'un exercice complet, on se donne les moyens de corriger rapidement le tir en cas de problème.

Si tout va bien, c'est l'occasion de rassurer le dirigeant », précise l'expert-comptable. En cas de doute, le repreneur ne doit en tout cas pas hésiter à solliciter son cabinet, véritable allié de terrain, pour réussir la prise en main de l'entreprise.

Par Marion Perrier, Accroche-press' pour France Défi  
lundi 19 février 2018 09h38

**Les collaborateurs du cabinet se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.**

Votre expert-comptable : Guillaume GAHIDE 03.27.62.18.11 / [ggahide@acdl.fr](mailto:ggahide@acdl.fr)